

Commune de MAILLEBOIS

ANNÉE 2018

N° 156

Fevrier mars

Il est rappelé que ces brefs comptes rendus ne sont ni des documents officiels, ni exhaustifs, ils ne reprennent que les points essentiels. Pour de plus amples renseignements, vous pouvez consulter le texte intégral en mairie ainsi que sur les panneaux d'affichage et le site internet : www.maillebois.fr

Séance du 16 Février 2018

Présents : M. Maisons Christian, Mme Chiron Isabelle, Mme Hardy Françoise, M. de Boisanger Arnaud, M. Alleaume Jean-Paul, Mme Girard Danielle, M. Merlet Philippe et M. Vandeveld Ivo, M. Palat Laurent, Mme Bouillon Nathalie.

Absents excusés : M. François Caré

Secrétaire : M. Vandeveld Ivo

Transfert de charges à l'Agglo Dreux (CLETC) :

Monsieur le Maire expose que la Commission Locale d'Evaluation des Transferts de Charges (CLETC) doit se réunir après chaque transfert de compétences des communes à la Communauté (ou inversement lorsqu'une charge est rétrocédée à une commune). Elle évalue le coût des charges que les communes supportaient avant le transfert afin d'assurer la neutralité pour les budgets des communes et de l'intercommunalité.

Le coût des dépenses transférées est réduit, le cas échéant, des ressources afférentes à ces charges. La commission s'est réunie le 27 novembre 2017 pour formaliser les décisions prises sur la compétence suivante : eaux pluviales,

Enfin, un projet de convention est joint pour l'exercice confié directement à la Commune par la Communauté d'agglomération de la compétence eaux pluviales

C'est pourquoi, M. le Maire demande aux membres du conseil municipal de se prononcer par un vote à main levée pour :

Approuver le rapport de la CLETC, autoriser la signature des actes confiant à la commune l'exercice opérationnelle de la compétence.

Après discussion, le conseil municipal accepte à l'unanimité.

MARCHE D'APPEL D'OFFRES

Monsieur le Maire explique aux conseillers municipaux qu'il y a lieu de lancer un marché d'appel d'offres pour les plateaux surélevés de Blévy, travaux qui seront prévus sur le budget 2018. Après discussion le conseil municipal accepte et charge Monsieur le Maire d'effectuer le nécessaire.

REGLEMENT DES FACTURES D'INVESTISSEMENT

Le conseil municipal accepte à l'unanimité la délibération autorisant le Maire à régler les investissements jusqu'à hauteur de ¼ du montant de 2017.

DEMANDE DE SUBVENTION (écoles)

M. le Maire rappelle aux Conseillers Municipaux que l'enseignement de la natation est inscrit au programme de l'école primaire, et que l'école sollicite une subvention. Après discussion, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de fixer à 1500 € le montant de la subvention, qui sera versée à la coopérative scolaire, et inscrit au budget 2018.

TARIF DIAGNOSTIC ASSAINISSEMENT

Monsieur le Maire rappelle que chaque fois qu'il y a un changement de domicile, vente de propriété etc... il y a lieu d'établir un diagnostic qui consiste à contrôler la conformité de cet assainissement. Les tarifs pratiqués par l'agglo sont de 108.64 € HT pour une visite de 90 minutes. Il y a des suppléments si la visite dure plus longtemps, s'il y a contrevisite, si le rendez-vous n'est pas honoré, etc... après discussion, le conseil municipal, à l'unanimité décide un prix unique de 108.34 € HT, 130 € TTC.

A
U
F
I
L
L
E
D
E
L
A
B
L
A
I
S
E

ADHÉSION à AGIR

Monsieur le Maire explique aux Conseillers Municipaux que la Centrale d'Achat du Transport Public (CATP) est une association loi 1901 créée en septembre 2011 sous l'impulsion d'AGIR (Association pour la Gestion Indépendante des Réseaux de transport public), association de professionnels du transport public, dans l'objectif d'optimiser les achats en matière de transport public.

Ainsi, les missions de la CATP sont d'acquérir des fournitures ou des services, de passer des marchés publics ou de conclure des accords-cadres de travaux, fournitures ou de services destinés à ses adhérents. Soumise au Code des marchés publics pour le matériel et les services référencés, la CATP évite aux acheteurs publics de lancer leurs propres consultations. En outre, en mettant en commun leur volume d'achats, les acheteurs publics bénéficient de négociations avantageuses sur les prix.

Aussi, pour la commune de Maillebois adhérer à la CATP présente plusieurs intérêts :

- économiquement, du fait de la massification des achats par la CATP, des économies d'échelles peuvent être réalisées,

- juridiquement et administrativement, la mise en concurrence est réalisée par la CATP : la commune de Maillebois en serait donc dispensée et les délais d'acquisition seraient moindres.

L'adhésion à la CATP est gratuite.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité décide

D'approuver l'adhésion de la Commune de Maillebois à cette Centrale d'Achat,

D'autoriser Monsieur le Maire à effectuer toutes les démarches nécessaires à cette adhésion.

CONVENTION ATD

L'agglomération de Dreux a la compétence et nous la gestion de l'assainissement mais elle réalise aussi des contrôles des stations. Monsieur le Maire explique aux conseillers municipaux que le Conseil d'administration de l'ATD a décidé de revoir le coût global de la prestation pour des raisons de consolidation des moyens du service et d'actualisation du coût réel. Le coût augmente de 1.40 €/habitant DGF à 1.68 €/habitant DGF. Après discussion, le Conseil Municipal accepte à l'unanimité. Monsieur de Boisanger : « c'est un système pour ne pas devoir augmenter les impôts à l'Agglomération mais bien ceux des communes ».

BUDGET RÉGIE DE TRANSPORT

Compte administratif 2017

Mme Girard présente le compte administratif 2017. Il ressort un excédent de fonctionnement de 39 673.38 € et un excédent d'investissement de 24 170.42 € (excédent global : 63 843.80 €).

Le conseil municipal approuve à l'unanimité le compte administratif et le compte de gestion du receveur.

Le conseil municipal décide à l'unanimité d'affecter les résultats suivants :

En section de recettes de fonctionnement la somme de 39 673.38 €

En section de recettes d'investissement la somme de 24 140.42 €

Budget 2018

Les conseillers municipaux prennent connaissance de la proposition de la commission des finances chapitre par chapitre. Monsieur le Maire précise que le bus a plus de 10 ans et qu'il faut penser à le renouveler : les frais d'entretien et surtout de réparation augmentent considérablement. Monsieur le Maire précise que le précédent emprunt avait été contracté sur 10 ans mais les amortissements prévus sur 15 ans. Cette décision est-elle encore aussi intéressante aujourd'hui ? Si les annuités correspondant à la durée d'amortissement, les charges seront plus élevées annuellement. Cependant l'Agglomération subventionne à hauteur de 50 000 € et une somme annuelle d'environ 6 000 € pour couvrir les annuités d'emprunt. La reprise du bus est évaluée aux alentours de 10 000 €. Un emprunt de 50 000 € devrait suffire, le taux d'intérêt proposé par le crédit agricole est de 0.99 %. Les services de l'Agglomération Dreux nous conseillent d'emprunter plus mais après avoir fait une projection sur les années à venir, il vaut mieux consommer nos excédents et emprunter à minima.

M. de Boisanger : « il n'est en effet pas intéressant d'emprunter plus car nous ne pouvons utiliser cet excédent. »

Monsieur le Maire explique que ce bus permet le transport vers la cantine le midi et d'assurer les sorties périscolaires. Il est de plus beaucoup moins onéreux que les bus mis à notre disposition par l'Agglo. Le budget proposé est approuvé à l'unanimité. Le conseil municipal, à l'unanimité charge Monsieur le Maire de contracter un emprunt de 50 000 € auprès du crédit agricole pour une durée de 10 ans au taux de 0.99 %. Le conseil municipal décide, à l'unanimité, une cadence d'amortissement de 10 ans pour le bus scolaire.

Questions diverses

M. le Maire : les 4 syndicats sont regroupés en un seul qui prend la dénomination de SBV4R (syndicat des bassins versants des 4 rivières)

Au sujet du déneigement, il convient de remercier chaleureusement la famille Perret pour son intervention rapide dans la nuit du mardi au mercredi. A minuit toutes les rues étaient déneigées et le chasse-neige est repassé à partir de 5 heures du matin.

2 enquêtes publiques vont être engagées :

Pour les chemins ruraux déplacés à Maillebois, Chennevières et la vente de la sente à Blév et pour la Belle Epoque.

Les prochaines réunions du conseil municipal auront lieu les 2 mars 2018 (budget de l'eau et assainissement) et le 16 mars 2018 (budget général). La commission sécurité se réunira le 9 mars 2018 à 18 h pour réfléchir aux travaux de la traverse de Blévy avec la participation de riverains.

Mme Hardy : un employé communal est en arrêt pour accident du travail, ce qui perturbe le travail au quotidien.

M. de Boisanger : le déneigement par le département a trainé parce que le pouvoir décisionnel est à Chartres. Il en va de même avec le SIVB : maintenant que tout est regroupé, nous serons moins nombreux à être concernés par la Blaise et des décisions sur notre rivière seront prises par des gens qui ne seront jamais venus sur place. Monsieur le Maire : « je peux comprendre cette inquiétude, et pour ne pas subir les décisions, il faudra s'investir dans ce nouveau syndicat ».

M. Palat : « sur le cadastre, je suis propriétaire de la bande enherbée jusqu'au ras de la route. Or, le trafic défonce cette bande sous laquelle passe des câbles et des tuyaux. M. le Maire comprend la situation mais la pose de grosses pierres en silex n'est pas autorisée.

M. Alleaume tient à remercier une fois de plus le déneigement qui a été fait très rapidement.

M. Merlet déplore une fois de plus la gestion départementale désastreuse du déneigement. Il signale qu'une partie de la toiture de la Belle Epoque s'est effondrée mais heureusement du côté intérieur.

M. le Maire fait remarquer que le commissaire enquêteur viendra en mairie pour entendre les doléances de chacun.

Une réunion publique d'information générale est planifiée pour le 6 ou 7 avril prochain.

Mme Bouillon fait part des échos positifs qu'elle a perçu suite à la gestion de la neige sur la commune.

Mme Girard : « n'oublions pas non plus le dévouement des agents communaux pendant les intempéries. Il se sont occupés des écoles et de la restauration scolaire ».

ATTENTION.... PENSEZ A VÉRIFIER VOS COMPTEURS D'EAU RÉGULIÈREMENT DANS L'ANNÉE AFIN D'ÉVITER LES FUITES D'EAU ET LES COMPTEURS GELÉS...

A V I S

RÉUNION PUBLIQUE D'INFORMATION

VENDREDI 6 AVRIL 2018 à 19 H 30

SÉANCE DU 2 MARS 2018

Présents : M. Maisons Christian, Mme Chiron Isabelle, M. de Boisanger Arnaud, M. Alleaume Jean-Paul, Mme Girard Danielle, Mme Bouillon Nathalie, M. Caré François et M. Merlet Philippe

Absents excusés : Mme Hardy Françoise (pouvoir à M. Maisons), M. Vandeveld Ivo (pouvoir à M. Merlet), M. Palat Laurent.

Secrétaire : M. Merlet Philippe

M. le Maire demande qu'à l'avenir les pouvoirs entre élus soient plus formalisés. Le conseil prend acte.

M. le Maire demande d'ajouter à l'ordre du jour, une délibération sur le prix du repas des anciens pour les participants extérieurs. Le conseil municipal accepte.

Demande de subvention fonds de péréquation.

Monsieur le Maire sollicite le conseil municipal afin qu'il l'autorise à effectuer une demande de subvention auprès du fond de péréquation tout en rappelant l'objectif de cette requête.

Le fond de péréquation peut nous permettre d'obtenir des subventions à hauteur de 50 % du montant hors taxes des dépenses d'investissement. De plus cette année nous pouvons inclure certaines dépenses de fonctionnement dans nos demandes.

Le conseil municipal accepte à l'unanimité.

Budget Eau et assainissement.

M le Maire présente la balance générale du compte administratif et donne la parole à Mme Girard.

Compte administratif 2017

Section Fonctionnement dépenses :

Prévu : 301 701,47 € Réalisé : 183 872,68 €

Section fonctionnement recettes :

Prévu : 301 701,47 € Réalisé : 317 805,74 €

Excédent de la section de fonctionnement : 133 933,06 €

Section investissement dépenses :

prévu : 545 230,94 € Réalisé : 32 445,64 €

Section investissement recettes

Prévu : 546 230,94 € Réalisé : 179 340,22 €

Excédent du budget d'investissement : 146 834,58 €

L'excédent global s'élève à 280 827,64 €

M. le Maire : De nombreuses vannes de sectorisation ont été installées sur Blévy pour identifier et traiter les fuites. Celles installées sur Maillebois seront imputées au budget 2018.

Malgré ces travaux des fuites existent encore et il est impératif de tout mettre en œuvre pour les limiter sous peine de se voir infliger des taxes supplémentaires par l'agence de l'eau. En ce qui concerne l'assainissement, les travaux n'ont toujours pas commencé. Seuls les audits et études sont en cours de réalisation. Un nouveau passage de caméra dans les canalisations est prévu pour confirmer les travaux au plus juste.

Vote du compte administratif

M. le Maire quitte la salle durant le vote. Le compte administratif est adopté par 9 voix pour, 1 contre (M. Caré).

Affectation des résultats

Le conseil municipal adopte le compte administratif et le compte de gestion du receveur à l'unanimité.

Après discussion, le conseil municipal décide, à l'unanimité d'affecter le résultat de la section de fonctionnement comme suit :

Au compte 001, en section d'investissement la somme de 146 894,58 €

Au compte 002, en section de fonctionnement la somme de 133 933,06 €.

Tarif de l'eau :

M le Maire annonce la proposition de la commission des finances finance : une augmentation sur le tarif de l'eau à prévoir cette année.

Comme l'année précédente M. le Maire fait remarquer que nous bénéficions d'une tarification parmi les moins chères, et que, même si cela est appréciable pour la commune, il faut être vigilant pour les années futures, car notre réseau nécessite des travaux et des remises aux normes. De plus, l'agence de l'eau veille et nous signale régulièrement que nos tarifs trop bas empêchent de pouvoir prétendre aux subventions maximales.

Après concertation, le conseil décide de fixer ainsi les tarifs de l'eau (montants hors taxes) :